



Note n° XDC-4146

Le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international présente ses compliments aux chefs des missions diplomatiques, des postes consulaires et des organisations internationales, et a l'honneur de leur rappeler que les forces policières ont maintenant commencé à appliquer le programme RIDE pour 1996-1997, qui a pour but de réduire les cas de conduite en état d'ébriété partout au Canada. Les policiers arrêteront des voitures au hasard pour vérifier la sobriété du conducteur. Si elles sont exemptées de ces tests en raison de leur immunité, les personnes de rang diplomatique doivent néanmoins s'identifier avant que le policier ne les laisse poursuivre leur route.

Le Ministère désire également rappeler que si les fonctionnaires consulaires ne peuvent sans motif être testés dans le cadre du programme RIDE, le policier peut, au moment du contrôle d'identité, demander au conducteur de subir une épreuve de dépistage en bordure de la route ou un alcootest s'il estime que celui-ci montre des signes d'ébriété.

Le Ministère désire en outre informer les chefs des missions diplomatiques, des postes consulaires et des organisations internationales de la nouvelle règle de suspension du permis de conduire pour une période de 90 jours en Ontario. Tout fonctionnaire consulaire qui, après avoir fait l'objet d'un test, est accusé d'avoir conduit un véhicule en ayant un taux d'alcoolémie supérieur à 80 milligrammes par 100 millilitres de sang, ou qui refuse de subir l'épreuve de dépistage en bordure de route ou encore l'alcootest, verra son permis de conduire automatiquement suspendu pour 90 jours. De plus, une suspension de 12 heures continuera de s'appliquer aux personnes qui montrent un « taux alarmant d'alcoolémie » à l'épreuve de dépistage en bordure de la route.

Le Ministère apprécie la collaboration accordée aux autorités policières dans les efforts qu'elles déploient pour réduire les accidents dus à la consommation d'alcool.